



JG

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
ET DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE
16, RUE BORDE
13357 MARSEILLE CEDEX 20
TÉLÉPHONE : 04.91.17.91.17
DRFIP13@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

POUR NOUS JOINDRE :

Pôle Gestion publique
Division France Domaine
Service des évaluations
16, RUE BORDE
13357 MARSEILLE CEDEX 20
Affaire suivie par : Jean-Pierre Dromard
Téléphone : 04 91 09 60 88
Télécopie : 04 91 09 60 73
jean-pierre.dromard@dgfip.finances.gouv.fr
Ref : AVIS n° 2017-215V0266

Service
Acquisitions et Recherches

16 MARS 2017

Arrivée

Département des Bouches-du-Rhône
Dir. des études, de la programmation
et du patrimoine
Serv. Acquisitions et recherches
Hôtel du Département
52, av. de St-Just
13256 Marseille cedex 20

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : Bastide et dépendances sur grand terrain. Hangar industriel.

ADRESSE DU BIEN : 34 / 35 traverse Santi 13015 Marseille. Cadastéré 900 section B n° 90 pour 6 312 m² et section B n° 78 pour 2 756 m².

1 - SERVICE CONSULTANT : Département des Bouches-du-Rhône.

Affaire suivie par : Monsieur Guilpain.

2 - Date de consultation : 30/01/2017
Date de réception : 08/02/2017
Date de constitution du dossier « en état » : 22/02/2017

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Acquisition afin de reloger certains services du Département.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Parcelle cadastrée 900 section B n° 90 pour 6 312 m².

Grand terrain avec dénivelé, supportant les bâtis suivants :

- une bastide du XIX^{ème} siècle d'une superficie d'environ 600 m². Etat : à rénover entièrement.
- dépendances en ruine.
- une ferme d'une superficie d'environ 400 m². Etat : à rénover entièrement.
- un hangar métallique précaire.

Parcelle cadastrée 900 section B n° 78 pour 2 756 m².

Commission permanente du 12 mai 2017 - Rapport n° 118

Terrain supportant un hangar industriel en bon état d'une superficie d'environ 1 200 m², dont 200 m² de bureaux à rénover. Bon état.

Prix négocié : 2 500 000 €.

5 - SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : Non indiqué.

Situation d'occupation : estimation libre d'occupation faute d'indication contraire.

6 - URBANISME ET RÉSEAUX

Zone Uea (parcelle B 78) et UR2 (parcelle B 90).

7 - DÉTERMINATION DE LA MÉTHODE

Par comparaison.

Estimations antérieures

Néant.

8 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

Le prix négocié, de 2 500 000 €, n'appelle pas d'observation.

9 - DURÉE DE VALIDITÉ

12 mois.

10 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

A Marseille, le 8 Mars 2017

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directrice Régionale des Finances Publiques de
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département
des Bouches-du-Rhône, et par délégation,


Philippe ROUANET
Inspecteur Divisionnaire
des Finances publiques

Affectation d'AP -

CP 12 mai 2017 - Acquisition d'une ensemble immobilier sis 34/35 traverse Santi à 13015 Marseille

	Références	Montant de l'AP	Total affecté avant rapport	Montant de l'affectation complémentaire
AP	2016 - 10011DD	8 198 000,00	8 197 959,87	-
OPERATION détail	1 000 020		7 699 552,87	- 6 500 000,00
dont IB	21 0202 2111		7 699 552,87	- 6 500 000,00
OPERATION détail	1 000 019		498 407,00	6 500 000,00
dont IB	21 0202 21311		498 407,00	6 500 000,00
Date de la dernière décision ayant adopté une affectation concernant cette autorisation de programme : 31 mars 2017. Numéro de délibération : 34				